



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 10 septembre 2012

### Prix de vente maximum des hydrocarbures A compter du 11 septembre 2012

---

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du décret n° 1333 du 8 novembre 2010 qui constitue le cadre de détermination des prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Au cours des 15 jours ouvrables qui ont servi de base de calcul pour déterminer le prix de vente au 1er septembre, et dans un contexte de stabilité de l'euro par rapport au dollar, les cotations ont connu une forte hausse pour le supercarburant (+16,36%) et pour le gazole (+9,2%).

La baisse du fret sur la période (-10,9 %) ne suffit pas à atténuer ces hausses. Ainsi, au premier septembre, les hausses à la pompe seraient de +12 centimes par litre pour le Super et +5 centimes par litre pour le gazole.

Alerté par cette situation et soucieux de préserver le pouvoir d'achat des ménages réunionnais, le Gouvernement a souhaité, dès la fin du mois d'Août, saisir l'ensemble des partenaires du dossier carburant afin d'initier une action collective permettant de réduire significativement la hausse prévue.

Plusieurs séances de négociations ont réuni autour du préfet de La Réunion l'opérateur de stockage, les pétroliers et les représentants des détaillants. Tous ont convenu que les efforts consentis ne pouvaient mettre en danger le modèle de distribution réunionnais, gage d'emplois et de proximité.

Au contraire des autres régions d'outre-mer, le conseil régional de La Réunion n'a pas souhaité s'associer aux efforts de modération des prix qui sont donc en définitive assumés par l'Etat et les pétroliers.

Ces efforts se concentrent sur le Supercarburant qui devait connaître la plus forte hausse et de plus, carburant le plus utilisé par les ménages modestes.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Ainsi, les pétroliers consentent à une baisse de 3 centimes d'euro par litre et l'opérateur de stockage propose de réduire de 1 centime par litre ses frais de passage. A cette baisse s'ajoute un effort de l'Etat de 2 centimes par litre. **Le montant total de l'effort sur le supercarburant est de 6 centimes d'euro par litre, limitant la hausse de septembre à +6 centimes par litre.**

Sur le Gazole, considérant d'une part que ce carburant est proposé à La Réunion **moins cher que partout en France**, et que d'autre part les professionnels de la route utilisant ce carburant bénéficient d'un dispositif de remboursement mis en œuvre par la collectivité régionale, les participants aux différentes négociations ont souhaité proposer un **effort de 2 centimes par litre limitant la hausse de septembre à +3 centimes par litre.**

Cet effort se décomposant en la somme d'un centime consenti par les pétroliers et un centime apporté par l'Etat.

Enfin, pour le gaz, la cotation remonte fortement (+18%) après plusieurs mois de baisse, cela devrait entraîner une hausse du prix de la bouteille de 1,57 € mais qui ne sera pas impacté, compte tenu des volontés des collectivités régionales et départementales de **maintenir la bouteille de gaz à un prix plancher de 15,00 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.**

Aussi, au 1er août 2012, les prix des produits pétroliers et gaziers de la Réunion s'établissent de la façon suivante:

Libellé du produit	Prix public au 1 <sup>er</sup> août 2012	Prix public au 11 septembre 2012
Supercarburant (€/litre)	1,61	<b>1,67</b>
Gazole (€/litre)	1,26	<b>1,29</b>
F.O.D. / GNR / Pétrole Lampant (€/litre)	0,90	<b>0,95</b>
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,84	<b>0,94</b>
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,86	<b>0,91</b>
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	15,00	<b>15,00</b>

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)